

5 septembre 2006

06.148
ad 06.025

Postulat Laurence Boegli

Aide aux aidant-e-s

Un maintien à domicile performant repose non seulement sur des services professionnels efficaces mais également sur l'implication de l'entourage (famille, voisin-e-s, ami-e-s). L'apport souvent déterminant de ces personnes-ressources n'est toutefois que peu reconnu et encouragé.

Nous demandons au Conseil d'Etat, dans le cadre du concept de maintien à domicile, d'étudier le développement d'aide aux aidant-e-s, c'est-à-dire de définir les moyens à mettre en œuvre d'une part pour soutenir ou alléger l'action de ces personnes-ressources et d'autre part pour que cette action soit socialement et économiquement reconnue.

Cosignataires: A. Bringolf, L. Debrot, B. Horisberger et M.-F. Monnier Douard.